

- ENQUETE PUBLIQUE -

PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)
DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OYONNAX (CCO)

Montréal-la-Cluse

Le projet est soumis à enquête publique du mardi 17 octobre 2017 à 09h00 au vendredi 17 novembre à 16h00 inclus. Il comprend :

- Pièce n°1 : arrêté portant organisation de l'enquête publique
- Pièce n°2 : Notice explicative
- Pièce n°3 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées
- **Pièces n°4 : Annonces légales**

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLUI DE L'EX-CCO

Commune de Montréat-la-Cluse

Par arrêté n°380/2017 du 05/09/2017, le Président de la Communauté de Communes Haut-Bugey a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de Communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Montréat-la-Cluse.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-19 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du sur le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO, de la commune de Montréat-la-Cluse.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de Communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Montréat-la-Cluse est soumis à enquête publique. Du mardi 17 octobre 2017 à 09 h 00 au vendredi 17 novembre 2017 à 16 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Dossier d'enquête publique : Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO (commune de Montréat-la-Cluse), le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :
- Commissaire enquêteur : M. Claude TOURNIER
Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes Haut-Bugey : www.cc-hautbugey.fr
- à la Mairie de Montréat-la-Cluse (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Aux jours et heures de permanence du Commissaire-Enquêteur.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Haut-Bugey, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, au Complexe Clair-Midi dans la salle SR2, située 22, rue du Jura à Montréat-la-Cluse, lors des permanences suivantes :

- Le mercredi 18 octobre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- Le samedi 28 octobre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le vendredi 17 novembre 2017 de 13 h 30 à 16 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paragrappé par le Commissaire-Enquêteur, déposé en Mairie de Montréat-la-Cluse, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-pluimontreat@cc-hautbugey.fr

- par voie postale, adressé au Commissaire-Enquêteur, à la Mairie de Montréat-la-Cluse (1, place Jean Coupat - 01460 Montréat-la-Cluse). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur : À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Montréat-la-Cluse et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Après l'enquête publique, les avis de la Communauté de Communes Haut-Bugey pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO sur la commune de Montréat-la-Cluse.

Informations complémentaires : Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la Mairie de Montréat-la-Cluse ou à la Communauté de Communes Haut-Bugey.

836572300

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

lprat@leprogres.fr

www.leprogres.fr



PREFECTURE DE L'AIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation Unique
et Déclaration d'Intérêt Général

Objet : Enquête publique avant autorisation unique visée dans l'ordonnance n° 2014-819 du 12 juin 2014 (volet Loi sur l'Eau et dérogation espèces protégées) et avant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement - Relative au projet de restauration de la continuité écologique de la Reyssouze au droit du moulin Peloux à Viriat - Projet porté par le syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

Par arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement. A cet effet, les pièces du dossier, qui comprend notamment une note de présentation/résumé non technique du projet, un document d'incidences la justification de l'intérêt général du projet et un mémoire en réponse à l'avis du CNPN, sont déposés en mairie de Viriat pendant 33 jours consécutifs du 16 octobre 2017 à partir de 8 h 30 au 17 novembre 2017 jusqu'à 17 h 15, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux horaires et jours d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain : www.ain.gouv.fr.
Du 16 octobre 2017 à partir de 8 h 30 au 17 novembre 2017 jusqu'à 17 h 15 :

- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en Mairie de Viriat ;
- Les observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire-Enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la Mairie de Viriat ;

- Elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-sppg-pg@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mégas-Octets(Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de Viriat dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat ;

- Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en Mairie de Viriat.

Mme Karine FERRANTE, nommée Commissaire-Enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie de Viriat :

- Mercredi 18 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 28 octobre 2017 de 8 h 45 à 11 h 45
- Vendredi 17 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 15

Au terme de la procédure, le Préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation unique assortie de prescriptions, ainsi que la déclaration d'intérêt général des travaux ou une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le maître d'ouvrage de l'opération à l'adresse suivante : Syndicat du bassin versant de la Reyssouze (SBVR) Moulin de Cézille - 321, route de Fossilat - 01340 Jayat - Tél 04 74 25 66 65
Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires - Unité Pilotage et gestion.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Direction Départementale des Territoires - Service Protection et Gestion de l'Environnement, en Mairie de Viriat, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat : www.ain.gouv.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

840180200

Commune de Balan

ENQUETE PUBLIQUE

Sur le Projet de Révision avec examen conjoint
du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2017/09/26 du 22/09/2017, le Maire de Balan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné M. Jean-Paul SAINT-ANTOINE en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Balan du 16/10/2017 au 18/11/2017 aux jours et heures habituels d'ouverture et les samedis de 9 heures à 12 heures.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : www.ville-balan.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en Mairie les :

- Lundi 16 octobre 2017, de 9 h 00 à 11 h 00
- Mardi 24 octobre 2017, de 15 h 00 à 17 h 30
- Vendredi 10 novembre 2017, de 16 h 00 à 19 h 00
- Samedi 18 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Balan ou par voie électronique à l'adresse suivante : info@ville-balan.fr.

Cet avis est affiché en Mairie, sur la place du village, à la salle polyvalente et à l'entrée de la carrière route de Dagneux, et peut être consulté sur le site internet de la commune de Balan.

Le projet de révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant www.ville-balan.fr.

Au terme de l'enquête, la révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

840300000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 25/09/2017, il a été constitué une SARL :

Dénomination : LA CASA MANCINI
Siège social : 18 Avenue Alphonse Baudin - 01000 BOURG EN BRESSE
Objet : restauration, vente sur place et à emporter de pizzas, sandwiches, salades, paninis, crêperie, et tous produits alimentaires liés ; vente de boissons ; épicerie.
Durée : 99 ans
Capital : 3 000 euros
Gérance : Madame Delphine MANCINI, demeurant La Brondatière - 01240 ST PAUL DE VARAX.
Immatriculation au RCS de BOURG EN BRESSE.

Pour avis, La Gérance

955030300

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Artemare du 28/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

LOYACA

Siège social : 21, rue de Savoie - 01510 Artemare
Objet social : L'acquisition, la vente, la construction, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'exploitation, la location du patrimoine immobilier de la Société ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes Sociétés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Carine CHARTIER, demeurant 47, Côte d'Yon - 01510 Artemare

Clauses relatives aux sessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse

Pour Avis, La Gérance

841009000

Changements de dirigeants

GLAM'S BY GAMBILONI

Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 50 rue du Figuier C. Commercial Carrefour Market 01700 MIRIBEL
RCS BOURG EN BRESSE 808 184 659

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de prendre acte de la démission de Madame Sandra GAMBINO du poste de présidente,
- de nommer à compter du 1er septembre 2017, M. Leonardo MELONI, demeurant Allée du Pré-Caillet 01700 BEYNOST, en qualité de nouveau Président,

- de prendre acte de la démission de M. Leonardo MELONI de son poste de Directeur général et son non remplacement,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : L'exploitation d'un fonds de commerce de snack, pizzeria sur place et à emporter

- de supprimer de l'objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de prêt-à-porter hommes - femmes - enfants, chaussures, maroquinerie, accessoires, lingerie, cosmétiques, conception en tout genre, de modifier en conséquence l'article 2 « Objet », des statuts.
Mention sera faite au RCS de Bourg en Bresse et RM de l'Ain

Pour avis,

955163400

Fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/09/2017, enregistré au SIE de Bourg-en-Bresse le 19 septembre 2017, Bordereau n°2017/1 188, Case n°10,

MIFROMA FRANCE, SAS au capital de 1 105 000 euros, ayant son siège social sis Route de Pont de l'Ain, 01320 Chalalont, France et immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 391 556 594 a cédé, avec une date d'effet au 01/09/2017 à 23 h 59 à M-INDUSTRIE France, SAS au capital de 500 000 euros, ayant son siège social sis 215, rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 813 198 471

son fonds de commerce lié à l'activité de distribution de café composant la "business unit Delica" exploitée en son établissement principal situé à Chalalont (01320), Route de Pont de l'Ain, moyennant le prix de 14 015 080 euros (hors taxes)

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les dix (10) jours suivant la dernière en date des publications légales prévues par l'article L. 141-12 du Code de Commerce, à l'adresse du fonds cédé, soit Route de Pont de l'Ain, 01320 Chalalont, France, dont il y a été élu cette fin

840985800

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lprat@leprogres.fr



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CHEVRY

28 rue du Château - 01170 CHEVRY
Correspondant : NOVADE SAS, assistant du maître d'ouvrage, 10 boulevard du Maréchal Leduc - CS 40081 - 01003 BOURG-EN-BRESSE - Tél : 04 50 48 48 21

- Fax : 04 50 48 22 21
Courriel : ingrid.mora@novade.com
Adresse Internet du profil acheteur : <https://novade.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Opération n°ps247 : Travaux de réhabilitation du guichet de la Poste et création d'un logement à CHEVRY (01)

Consultation travaux
Type de marché de travaux : exécution
Lieu d'exécution et de livraison : rue Saint-Maurice, 01170 CHEVRY

Code NUTS : FRK21
La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

L'avis implique un marché public
Caractéristiques principales :

- des variantes seront-elles prises en compte : non
- l'opération consiste en la réhabilitation du guichet de la Poste au rez-de-chaussée du bâtiment réhabilité, et à la création d'un logement à l'étage et en combles, d'une surface totale de 129,92m² (et 22,52m² pour les véhicules pour le logement)
La COMMUNE DE CHEVRY s'est associée avec la SEMCODA à travers une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour que cette dernière réalise, finance et gère le logement ainsi créé

Le besoin de surfaces utiles se décompose comme suit :
- CHEVRY : Réhabilitation du guichet de la Poste au rez-de-chaussée : 49,67m²
- SEMCODA : Création d'un logement à l'étage et en combles : 80,25m² et 22,52m² pour les véhicules

L'opération est décomposée en 12 lots
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois, y compris période de préparation d'un mois (hors délai de garantie de parfait achèvement). Prévisionnellement, le chantier se déroulera de janvier 2018 à septembre 2018

Variantes à l'initiative de l'acheteur (anciennement "option") :
"Lot n°040 "Maçonnerie/béton armé" - "B-Logement : Dallage au rez-de-chaussées dans l'entrée du logement"
"Lot n°050 "Charpente bois/Couverture tuiles/Zinguerie" - "Crochets à neige" (pour le guichet de la Poste et le logement)
"Lot n°090 "Menuiseries intérieures bois" - "B-Logement : Escalier bois balance"

Variantes à l'initiative des candidats : aucune variante n'est autorisée
- Descriptions concernant les achats complémentaires : Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu, avec l'attribuaire du présent contrat, à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires

Prestations divisées en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Cautiennement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5 %, qui peut être remplacée par une caution à première demande. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée

Garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée
Période de garantie de parfait achèvement après réception des travaux

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Caractéristiques des prix :
Prix global forfaitaire

Modalités de variation des prix : prix révisable
Une avance de 5 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat
Modalités de règlement des comptes : Règlement des comptes selon les modalités du CCAG-Travaux. Paiement par acomptes par virement bancaire. Décompte général en fin de marché

Il est précisé que la COMMUNE DE CHEVRY et la SEMCODA procèdent chacune au paiement des factures afférentes à l'opération pour la partie des prestations qui la concerne
Le délai global de paiement est de 30 jours

Modalités de financement : Le financement de l'opération est assuré par la COMMUNE DE CHEVRY (sur ses fonds propres, emprunts et subventions), et par la SEMCODA (sur ses fonds propres, emprunts et subventions)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint avec mandataire solidaire
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non
Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Français

Conditions de participation :
- Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Autres renseignements demandés :
- Situation juridique - références requises :
1) Lettre de candidature (formulaire DC1 - version du 26 octobre 2016 - ou équivalent)
2) En l'absence du DC1 (version du 26 octobre 2016), la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
3) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Capacité économique et financière - références requises : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
1) Déclaration indiquant l'effectif moyen annuel du candidat
2) Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux
3) Déclaration indiquant l'équipement et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature
4) Certificats de qualifications et/ou de qualité : voir dans le descriptif de chaque lot

- Autres renseignements demandés :
Les candidats peuvent utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature
La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation

du numéro de SIRET : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Prix des prestations (60 %)
- Valeur technique (40 %)
- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 27 octobre 2017 à 12h00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : ps247-1rx

Renseignements complémentaires :
A) maîtrise d'ouvrage : co-maîtrise d'ouvrage COMMUNE DE CHEVRY/SEM-CODA, pilotée par la Commune de CHEVRY. La SEMCODA détient temporairement sa maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des études et travaux à la COMMUNE DE CHEVRY

B) critères d'attribution : critères de jugement des offres : la "valeur technique" sera jugée à partir du mémoire technique et des sous-critères suivants :
1- moyens humains (qualifications et expérience) et matériel affectés à la réalisation des travaux (noté sur 20 points)
2- qualité des produits et matériaux mis en œuvre apprécié à partir des fiches produits (noté sur 20 points)
C) dossier de consultation pratique. Il peut être téléchargé à l'adresse électronique suivante :

<http://novade.achatpublic.com>
D) les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé auprès de NOVADE SAS, assistant du maître d'ouvrage, 10 rue du 19-Mars-1962 - 01200 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE. Les visites auront lieu à 9h30, sur site, les lundi 9 et 16 octobre 2017. Les modalités d'inscription figurent au RC

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 septembre 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordres administratifs et techniques peuvent être obtenus : Mlle Ingrid MORA, NOVADE SAS, assistant du maître d'ouvrage, 10 rue du 19-Mars-1962 - 01200 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE - Fax : 04 50 48 22 21
Courriel : ingrid.mora@novade.com
Adresse Internet : <http://novade.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : NOVADE SAS, assistant du maître d'ouvrage, 10 rue du 19-Mars-1962 - 01200 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
Adresse Internet : https://novade.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLD=CSL_2017_RININZIAG

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de LYON, 184 rue Duguesclin, 69003 LYON - Tél : 04 78 14 10 62 - Fax : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.talyon@juradin.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de LYON, 184 rue Duguesclin, 69003 LYON - Tél : 04 78 14 10 62 - Fax : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.talyon@juradin.fr

Nature et désignation des lots :
Lot 010 VRD/Terrassement : Informations complémentaires : QUALIBAT 1311+1321+1331+1341+1351
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 25 000 euros HT
Lot 040 Maçonnerie/Béton armé : Informations complémentaires : QUALIBAT 211+2151+1111
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 50 000 euros HT
Lot 050 Charpente bois/Couverture tuiles/Zinguerie : Informations complémentaires : QUALIBAT 2301+3101+3151+3154
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 35 000 euros HT
Lot 080 Menuiseries extérieures aluminium : Informations complémentaires : QUALIBAT 3521
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 20 000 euros HT
Lot 090 Menuiseries intérieures bois : Informations complémentaires : QUALIBAT 4311
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 25 000 euros HT
Lot 120 Isolation/Cloisons/Doublage/Peintures : Informations complémentaires : QUALIBAT 4131+4111
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 50 000 euros HT
Lot 170 Plomberie/Sanitaires : Informations complémentaires : QUALIBAT 5111
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 15 000 euros HT
Lot 190 Electricité/Courants faibles/Chauffage électrique : Informations complémentaires : QUALIFELEC E1+CF+CH+T1
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 35 000 euros HT
Lot 210 Chauffage gaz/Ventilation : Informations complémentaires : QUALIBAT 5311+5431
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 40 000 euros HT
Lot 320 Serrurerie/Couverture tôle/Zinguerie : Informations complémentaires : QUALIBAT 3151+4411
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 35 000 euros HT
Lot 400 Sois scellés : Informations complémentaires : QUALIBAT 6311
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 25 000 euros HT
Lot 420 Revêtement de sols collés : Informations complémentaires : QUALIBAT 6222
Ou, à défaut, au minimum 3 références afférentes à des travaux similaires d'un montant de 10 000 euros HT

ATX - VA089046 - 280917

ENQUÊTE PUBLIQUE

HAUT BUGEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification n°3 du PLU de l'ex-CCO COMMUNE DE MONTREAL-LA CLUSE

Par arrêté n°390/2017 du 05/09/2017, le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OYONNAX (CCO), sur la commune de MONTREAL-LA CLUSE.

La Voix de l'Ain • 39 • Vendredi 29 septembre 2017

Annonces légales

04 74 23 80 70 - Fax 04 74 22 59 62 annonces.legales@voixdelain.fr

Cette enquête est organisée conformément à l'article L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO de la COMMUNE DE MONTREAL-LA CLUSE.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OYONNAX (CCO), sur la commune de MONTREAL-LA CLUSE est soumis à enquête publique, du mardi 17 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 17 novembre 2017 à 16h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Dossier d'enquête publique :
Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO (COMMUNE DE MONTREAL-LA CLUSE), le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de LYON a désigné Commissaire enquêteur : Monsieur Claude TOURNIER.

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le site internet de la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY : www.cc-hautbugey.fr
- à la Mairie de MONTREAL-LA CLUSE, (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au Complexe Clair-Midi dans la salle SR2, située 22 rue du Jura à MONTREAL-LA CLUSE, lors des permanences suivantes :

- le mercredi 18 octobre 2017 de 13h30 à 16h30,
- le samedi 28 octobre 2017 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 17 novembre 2017 de 13h30 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :
- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé au MAIRIE DE MONTREAL-LA CLUSE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courriel électronique à l'adresse suivante : ep-pluimontreal@cc-hautbugey.fr
- par voie postale, adressé au commissaire-enquêteur, à la MAIRIE DE MONTREAL-LA CLUSE, (1 place Jean Coupat, 01460 MONTREAL-LA CLUSE).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur : À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de MONTREAL-LA CLUSE et à la préfecture de l'Ain, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY.

Après l'enquête publique, les élus de la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°3 du PLUI de l'ex-CCO sur la commune de MONTREAL-LA CLUSE.

Informations complémentaires : Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie de MONTREAL-LA CLUSE ou à la COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY.

ENQ - VA089046 - 280917

COMMUNE DE MARLIEUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de révision du zonage d'assainissement

Par arrêté du 31 août 2017, le Maire de Marlieux a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le projet de révision du zonage d'assainissement.

Cette enquête aura une durée de 32 jours, du lundi 25 septembre 2017 à 9h30 au jeudi 26 octobre 2017 à 11h30.

Les dossiers d'enquête publique seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 9h30 à 11h30), sous format papier et sur poste informatique mis à la disposition du public, ainsi que sur le site internet de la commune : www.marlieux.com

Pendant toute la durée de l'enquête, et aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, le public pourra consulter le registre d'enquête et y consigner ses observations et ses propositions. Elles pourront également être transmises ou reçues, jusqu'au 25 octobre 2017 (11h30) par :

- correspondance, à l'attention du Commissaire Enquêteur, au maire : 1, Place de la Mairie - 01240 Marlieux
- à l'adresse courriel : marlieux.marlieux@wanadoo.fr

Des informations sur les projets pourront être obtenues auprès de Monsieur le Maire de Marlieux.

Monsieur Gérard MAILLE a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Marlieux, aux jours et heures suivants :

- le lundi 25 septembre 2017 de 9h à 11h30
- le samedi 7 octobre 2017 de 9h à 11h30
- le lundi 15 octobre 2017 de 9h à 11h30
- le jeudi 25 octobre 2017 de 9h à 11h30

Cet avis est affiché sur les panneaux d'affichage de la commune (Place du marché et Mairie) et peut être consulté sur le site internet de la commune : marlieux.com

Le projet de révision du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la commune "marlieux.com"

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme et la révision du zonage d'assainissement seront approuvées par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

ENQ - VA088815 - 280917